ROUTE DU PLESSIS PIQUET

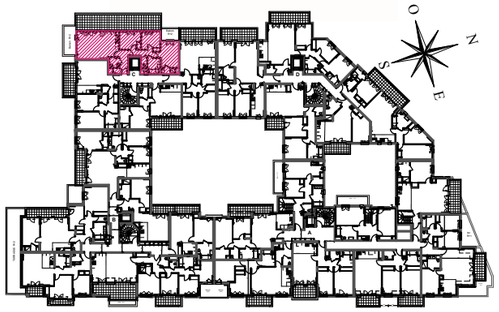

Bâtiment C

APPARTEMENT DE 4 PIECES
n° C32 au 3ème étage

ENTREE	5,20 m2
SEJOUR / CUISINE	29,75 m2
CHAMBRE 1	13,35 m2
CHAMBRE 2	9,20 m2
CHAMBRE 3	9,90 m2
SALLE D'EAU	2,05 m2
SALLE DE BAINS	5,20 m2
WC 1	2,25 m2
WC 2	1,30 m2
RGT	0,85 m2
DGT	4,40 m2
SURFACE TOTALE HABITABLE	**83,45 m2**
TERRASSE	35,00 m2
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	**118,45 m2**

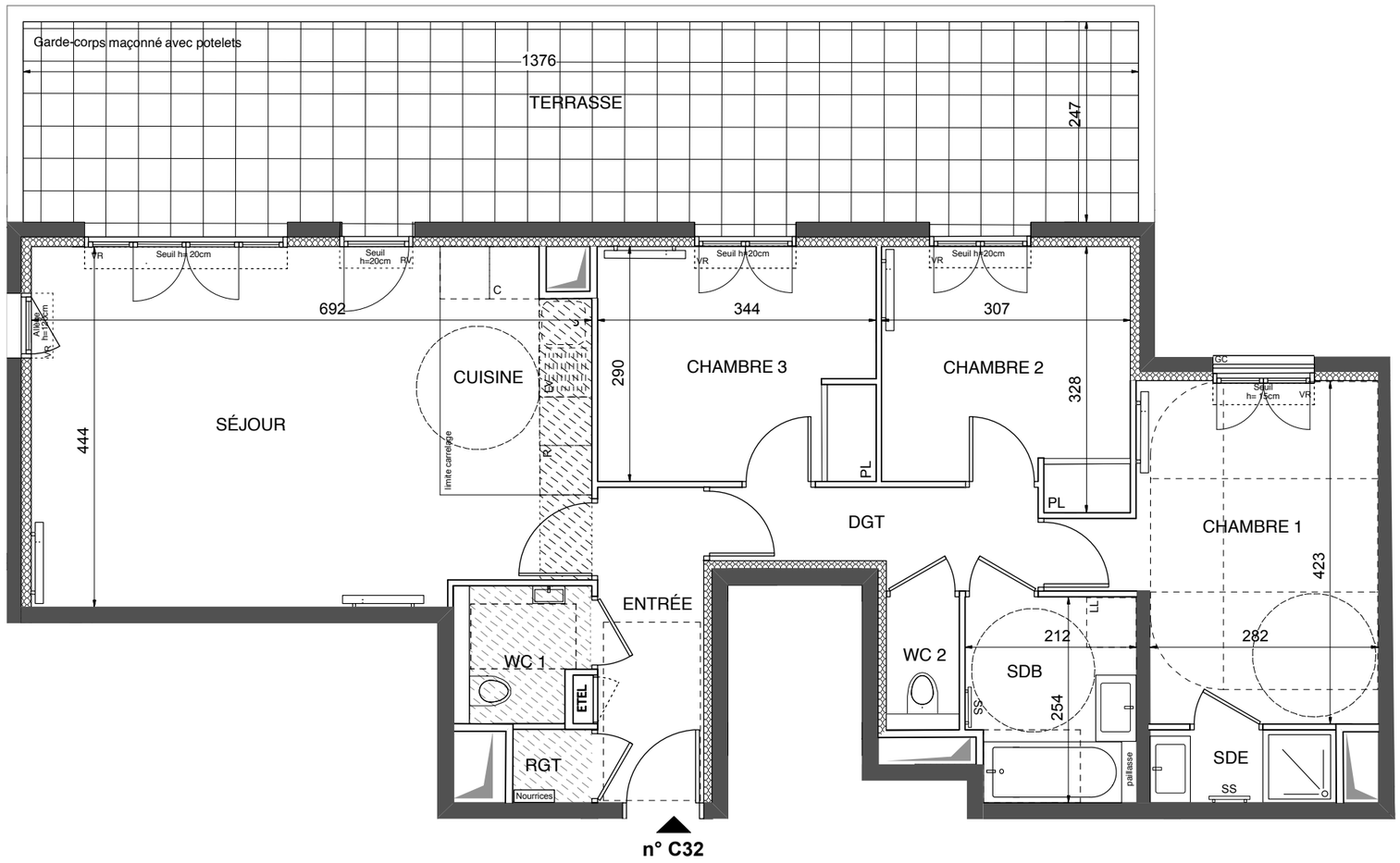

LEGENDE

AV	Allège Vitrée	SS	Séche Serviette
VR	Volet Roulant		Radiateur
GC	Garde Corps	R	Réfrigérateur
	Soffite / faux plafond	LV	Lave Vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	LL	Lave Linge
PL	Placard	C	Cuisson
Nourrices	Nourrices		Retombée de poutre

Indice : A — 26 octobre 2020

Echelle : 0 50 100 200 cm — **1/2**

SAS URBANITA ARCHITECTURE

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.

EMERIGE

COFFIM

ROUTE DU PLESSIS PIQUET

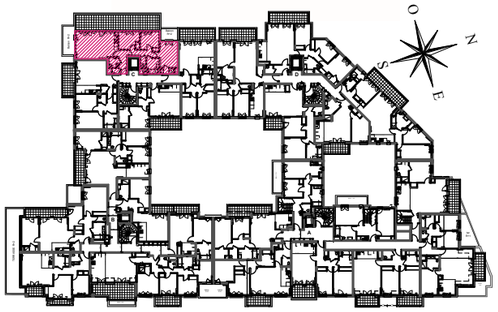

Bâtiment C

APPARTEMENT DE 4 PIECES
n° C32 au 3ème étage

Garde-corps maçonné avec potelets

1376

TERRASSE

247

VR Seuil h= 20cm

Seuil h=20cm RV

C

VR Seuil h=20cm

VR Seuil h=20cm

692

344

307

Allège h=120cm VR

CUISINE

290

CHAMBRE 3

CHAMBRE 2

328

GC

Seuil h= 15cm VR

444

SÉJOUR

limite carrelage

RT

EV

PL

PL

DGT

CHAMBRE 1

423

ENTRÉE

WC 1

ETEL

WC 2

212

LL

SDB

254

SS

282

RGT

Nourrices

paillasse

SDE

SS

n° C32

Indice : A — 26 octobre 2020

Echelle : 0 50 100 200 cm — 2/2

SAS URBANITA ARCHITECTURE

EMERIGE

COFFIM

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.